



DIPE/18-776-542 du 16/04/2018

PROMOTION DE GRADE 2018 - TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE - ADDITIF

Références : Décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié - décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié - décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié - Décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 - Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017- Note de service ministérielle du 05/04/2018

Destinataires : M. le Président d'Aix Marseille Université - M. le Président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - M. le Président de l'École Centrale de Marseille - M. le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques - MM. les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mmes et MM. les Chefs de services académiques - Mmes et MM les Chefs d'Établissement du second degré - Mmes et MM les Chefs d'Établissements privés du second degré - Mmes et MM les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mmes et MM les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du second degré - Mmes et MM les Conseillers Techniques - Mmes et MM les Chefs de Division et Chefs de Services

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Chef du Bureau, Tel : 04 42 91 74 26 - Mme SALOMEZ - Gestionnaire, Tel : 04 42 91 73 44 - Mme BOURGEOIS - Gestionnaire, Tel : 04 42 91 71 48 (corps des CPE) - Mme SCHNEIDER - Gestionnaire, Tel : 04 42 91 73 76 (corps des PLP et PEPS) - Bureau des actes collectifs - Mél : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

ADDITIF

à la circulaire parue au Bulletin Académique n° 775 du 09/04/2018

Le calendrier de la campagne de candidature à la classe exceptionnelle pour les corps des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale est fixé comme suit :

▪ **Agents éligibles au titre du premier vivier**

Les agents éligibles au titre du 1^{er} vivier feront acte de candidature en remplissant la fiche de candidature sur le portail de services Internet I-Prof **UNIQUEMENT** :

DU MARDI 10 AVRIL 2018 AU MERCREDI 25 AVRIL 2018 INCLUS

Sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr

▪ **Evaluation des dossiers des personnels affectés dans les établissements de l'enseignement secondaire par les corps d'inspection et chefs d'établissement :**

DU MARDI 22 MAI AU DIMANCHE 3 JUIN 2018 INCLUS

L'évaluation se fera au travers de l'application **I-Prof**.

▪ **Evaluation des dossiers par l'autorité hiérarchique des personnels affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur, des services académiques, ou détachés dans l'enseignement privé**

Les listes des candidats et/ou éligibles qui exercent au sein de ces établissements seront adressées par la Division des Personnels Enseignants, Bureau des actes collectifs, **dès le 22 mai 2018**.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille